## Burundi

**08-06-2012**

# Burundi : les commerçants étranglés par les banques

(Syfia Grands-Lacs/Burundi) Treize mille commerçants burundais récemment tombés en faillite n'ont plus accès au crédit ce qui risque de paralyser le développement économique du pays. Ils accusent les banques commerciales de les spolier et de pratiquer des taux d'intérêt insupportables et demandent à la banque centrale d'intervenir.

Un vieux commerçant de Bujumbura a eu une crise cardiaque, quand sa banque a saisi sa maison, pour recouvrer le crédit contracté. "On ne m’a même pas donné le temps de la vendre moi-même pour payer car je suis sur la liste des débiteurs défaillants", dit-il. Comme lui, 13 000 commerçants, soit 15% de ceux du Burundi, ont été inscrits sur une liste de clients insolvables initiée par la banque centrale. Ils n’ont plus droit ni au crédit ni au change dans les banques commerciales ce qui bloque leurs activités. Par manque de fonds propres, les commerçants recourent au crédit bancaire pour financer leurs activités. La plupart d’entre eux sont tombés en faillite à la suite notamment du taux d’intérêt bancaire élevé ainsi que de la fluctuation des devises.   
"Ma maison a été vendue à la moitié de sa vraie valeur, soit près de 40 millions de Fbu (30.000$), au terme d’un procès marathon au tribunal de commerce. La banque était pressée de recouvrer son argent, sans se préoccuper de mon sort", regrette un autre commerçant qui accuse les banques de s’enrichir sur le dos des clients. Or, les procès rendus par le tribunal de commerce,qui favoriserait les banques selon lui, sont sans appel.  
Selon le Syndicat général des commerçants (SYGECO), les banques commerciales ne cherchent que le gain, au détriment des clients et des activités. Il a récemment réalisé une étude qui révèle des taux d'intérêt colossaux (entre 16 et 22% par an), la spoliation des maisons, la réalisation des hypothèques souvent en l'absence des clients... Selon Audace Bizabishaka, président du SYGECO, la Banque de la République du Burundi (BRB) a failli à sa mission de superviseur des banques pour favoriser le développement économique du pays. "Elle devrait sanctionner manquements des banques commerciales, assainir le climat des affaires et agir sur la liquidité, tel que prévu par l’article 6 de la loi bancaire", précise-t-il.  
Le gouverneur de la BRB, Gaspard Sindayigaya ,rétorque que la banque centrale n’intervient pas dans les conflits entre les banques et leurs clients.   
  
Une conjoncture économique défavorable  
Ce conflit découle aussi du manque de liquidités dans les banques. En effet, suite au déficit budgétaire, l’argent liquide est insuffisant. C’est pourquoi le consortium des 10 banques locales demande au gouverneur de la BRB d’intervenir d’urgence pour faciliter leur refinancement. "Sans liquidités, les banques commerciales exercent une pression énorme sur les clients et réalisent les garanties par tous les moyens. La banque prélève près de 18% sur le crédit accordé au client alors qu’elle lui accorde environ 8% lorsqu'il place son argent", déplore Faustin Ndikumana, économiste et président de la PARCEM (Parole et actions pour le réveil des consciences et l’évolution des mentalités). Pour lui, la banque centrale devrait intervenir, au moins pour aider les clients en difficulté pour des raisons conjoncturelles (fluctuation de la monnaie, retard de paiement par l’État, lenteur des procès au tribunal de commerce…).  
Selon un cadre de la BRB, les banques commerciales sont souvent injustes envers les clients, en vendant leurs biens pour recouvrer la part restante du crédit, sans tenir compte de la valeur réelle de l’hypothèque. "Mais, n’étant pas associée aux contrats d’octroi des crédits aux clients, la BRB ne peut pas, non plus intervenir comme arbitre en cas de litige, sauf si la loi bancaire était revisitée pour inclure cette clause. Sinon, la BRB intervient juste pour réglementer le système bancaire, en général et plafonner les taux d’intérêt bancaires", ajoute-t-il. Ces taux sont, en moyenne de 17% par an.  
  
Danger pour l'économie du pays  
Pour Faustin Ndikumana, le système bancaire burundais ponctionne l’économie au lieu de la financer. "Les banques s’intéressent plus aux grandes entreprises qu’aux commerçants, ce qui limite les opportunités de croissance économique. Et puis, à cause du déficit budgétaire, l’État s’approvisionne de plus en plus à la BRB par des crédits intérieurs, comme les banques commerciales", explique-t-il. Il suggère la tenue d'états généraux sur le système bancaire pour corriger tous ces dysfonctionnements.  
De son côté, Fidèle Nsengumukiza, membre du Conseil Economique et Social (un organe constitutionnel) demande à la SYGECO de saisir ce conseil pour régler le différend qui oppose les clients aux banques commerciales. Celui-ci sollicite aussi l’intervention de la deuxième vice-présidence de la République pour mettre en place une commission qui aiderait à rétablir la confiance entre les commerçants et les banques commerciales. "Sinon, en pénalisant les commerçants par une liste noire établie arbitrairement par la BRB, c’est l'économie du pays en pâtit (impôts, taxes, emplois). Presque tous les anciens commerçants sont tombés en faillite. On devrait nous écouter", estime l'un d’entre eux qui vient de licencier la moitié de son personnel, à la suite de difficultés financières.

**Anaclet Hakizimana**